

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Avril 2014

Table des matières

Atlas Info, 2 avril, HRW dénonce le recours de l'Algérie à des "stratagèmes bureaucratiques" pour entraver le travail des associations	2
El Watan, 8 avril 2014, Louisa Hanoune charge Benflis à Jijel	5
Le Temps d'Algérie, 9 avril, Rebaïne promet à Relizane de régler les problèmes des victimes du terrorisme.....	7
Liberté, 9 avril, SOS Disparus nous écrit.....	8
El Watan 2014, 15 avril, SOS Disparus appelle à voter « Vérité et Justice »	9
Le Monde, 15 avril 2014, Ali Benflis : « La fraude a déjà commencé »	11
El Watan 2014, 14 avril, Amnesty International dénonce des « failles béantes » dans le respect des droits de l'homme	14
El Watan 2014, 12 avril, Le Réseau Euro Méditerranéen des droits de l'Homme dénonce les atteintes aux libertés avant le scrutin	20
Le Parisien, 16 avril, La justice exhume les charniers de la guerre civile algérienne	23
Algérie Focus, 16 avril, Deux Algériens, soupçonnés d'avoir commis des exactions alors qu'ils servaient dans un Groupe de légitime défense (GLD) durant la décennie noire, sont poursuivis en justice en France. Une première.	25
RFI, 16 avril, Deux anciens miliciens algériens devraient être jugés en France	26
Algérie Focus, 19 avril, Plusieurs organisations militantes se donnent rendez-vous le 26 avril pour lutter contre les "simulacres d'élections"	29
TSA, 19 avril, Des associations, des syndicats et des organisations appellent à la constitution d'une fédération de la société civile.....	31
El Watan, 20 avril, Des acteurs de la société civile appellent les forces du changement à s'unir	32
El Watan, 21 avril, Mouvement associatif : Un redéploiement en perspective	33
El Watan 2014, 21 avril, Le milieu associatif veut s'organiser	34
L'Est, 21 avril 2014, Pour un Etat de droit. Des syndicats appellent à l'union des forces vives de la Nation	35

Atlas Info, 2 avril, HRW dénonce le recours de l'Algérie à des "stratagèmes bureaucratiques" pour entraver le travail des associations

Maghreb

HRW dénonce le recours de l'Algérie à des "stratagèmes bureaucratiques" pour entraver le travail des associations

Mercredi 2 Avril 2014 modifié le Mercredi 2 Avril 2014



L'ONG américaine "Human Rights Watch" (HRW) a dénoncé le recours de l'Algérie à des "stratagèmes bureaucratiques pour entraver le travail des associations" et dénoncé la loi de 2012 sur les associations, présentée comme réformatrice mais qui s'avère être un "obstacle pour les groupes indépendants".

Pour Eric Goldstein, directeur adjoint de la division Moyen-Orient et Afrique du Nord de HRW, "l'Algérie a besoin d'un débat public animé et vigoureux avant l'élection présidentielle du 17 avril", estimant que le gouvernement a encore "beaucoup à faire pour créer un environnement propice à des élections crédibles, mais une étape importante serait de permettre aux Algériens de former des associations, de se réunir et d'organiser des événements sans entrave".

Or, selon l'ONG des droits de l'Homme, "les autorités en Algérie utilisent la loi restrictive de 2012 sur les associations pour étouffer la liberté d'association, et elles vont même au-delà de ses dispositions".

"Les autorités ont arbitrairement rejeté ou refusé de traiter les demandes d'agrément des organisations, mettant à la fois les nouvelles organisations et les organisations indépendantes établies de longue date dans un vide juridique et limitant leur capacité à recevoir des fonds étrangers ou à tenir des réunions publiques", critique HRW.

Les associations, qui "tentent de s'inscrire se perdent dans un labyrinthe bureaucratique, incapables de déposer leurs demandes et parfois sont obligées de travailler en marge de la loi", fait observer Human Rights Watch après avoir étudié la loi n 12-06 relative aux associations et interrogé plus de 20 militants d'organisations non gouvernementales.

Le 15 avril 2011, rappelle HRW, après que des manifestations populaires aient éclaté en Egypte et en Tunisie et ébranlé le pouvoir de Mouammar al-Khaddafi en Libye, le président algérien Abdelaziz Bouteflika "avait promis une série de réformes politiques et législatives", faisant observer que la "nouvelle loi sur les associations, promulguée en janvier 2012, s'est avérée être plus restrictive à plusieurs égards que la loi qu'elle a remplacée".

En effet, précise l'ONG US, la loi n 12-06 exige des associations qu'elles obtiennent un récépissé d'enregistrement auprès des autorités avant de pouvoir fonctionner légalement. Les autorités peuvent refuser d'inscrire une association si elles décident que le contenu et les objectifs des activités d'une organisation sont contraires aux constantes et aux valeurs nationales ainsi qu'à l'ordre public, aux bonnes mœurs et aux dispositions des lois et règlements en vigueur en Algérie.

Ces "critères vagues donnent aux autorités une large marge de manœuvre pour bloquer la légalisation d'une organisation", constate HRW, rappelant qu'en vertu de la loi précédente, l'administration devait avoir recours à un tribunal administratif pour refuser la constitution d'une association.

"Maintenant, elle peut le faire elle-même, et c'est à l'association concernée de faire appel de la décision de rejet devant le tribunal administratif", ajoute-t-on.

Dans la pratique, estime-t-on auprès de l'Organisation des Droits de l'Homme, "les autorités ont désobéi à l'exigence contenue dans la loi de délivrer un récépissé de dépôt lorsque les fondateurs d'une association soumettent leurs documents d'inscription", précisant que si des associations "poursuivant des objectifs susceptibles de déplaire aux autorités, tels que les organisations indépendantes de défense de droits humains ou de lutte contre la corruption, signalent que les autorités n'ont pas délivré le récépissé provisoire, les privant de la preuve de la date à laquelle elles se sont conformées aux exigences d'inscription".

Certaines associations dans cette situation continuent de fonctionner, mais en marge de la loi, incapables d'ouvrir un compte bancaire ou de louer un bureau en leur nom propre, ni de louer une salle pour une réunion publique. En outre, les membres d'une association qui est "non accréditée, suspendue ou dissoute" risquent des peines de prison allant jusqu'à six mois s'ils mènent des activités en son nom.

"Les autorités algériennes ont tendance à ne pas réprimer de manière trop flagrante les associations indépendantes qui les dérangent", a observé Eric Goldstein. "Elles préfèrent les affaiblir et les marginaliser en les expédiant vers un purgatoire juridique", a-t-il relevé, citant

le cas de nombreuses associations inscrites en vertu de l'ancienne loi et obligées de déposer une nouvelle demande sous peine d'être dissoutes automatiquement.

"Tant la loi sur les associations elle-même que la façon dont les autorités l'appliquent enfreignent de manière flagrante les obligations internationales de l'Algérie de garantir la liberté d'association", a conclu Eric Goldstein.

Atlasinfo

El Watan, 8 avril 2014, Louisa Hanoune charge Benflis à Jijel

Louisa Hanoune charge Benflis à Jijel

le 08.04.14



© Souhil. B.

L'assistance présente lundi matin dans la salle Aberkane de Jijel a accueilli Louisa Hanoune en entonnant en chœur : «Joyeux anniversaire !»

La candidate du Parti des travailleurs pour le poste de président de la République a en effet soufflé, en ce 7 avril, sa 60e bougie dans sa wilaya natale. Avant d'entamer son discours de campagne, elle a été invitée à découper le gâteau préparé à cet effet et d'en goûter un bout. Le meeting a été retardé d'une heure à cause d'un mouvement de protestation des citoyens de la localité de Chréa, dans la commune de Ziama Mansouriah, qui bloquaient la RN43 pour réclamer, entre autres, le transport scolaire. Pour son tour d'échauffement, Mme Hanoune commence par les péripéties endurées par sa famille dans la région de Boudériel, mechta Acherar (commune de Bordj T'har), avec les bombardements de l'armée coloniale et la fuite vers d'autres horizons. Elle s'étonne de la violence qui continue de sévir dans la région en dépit des moyens de l'Etat.

Acculant le parti unique, elle affirme que la wilaya de Jijel dispose de tous les atouts, précisant que «ce n'est pas par esprit régionaliste» qu'elle dit cela, avant d'appeler à désenclaver la wilaya et d'en changer le visage et celui des autres wilayas. Pour Mme Hanoune, être présidente, «c'est être celle de tous les Algériens, ça n'a pas de sens d'être celle d'une région». «Je suis venue vous demander de voter.» Et d'ajouter : «Il est temps d'en finir avec ce système du parti unique.»

Bariza, comme la surnomment ses proches de la région, déclare encore : «Nous sommes à la croisée des chemins. Nous sommes ciblés pour nos ressources naturelles et notre souveraineté.» Une fois élue, elle promet de rouvrir en priorité le dossier des disparus et celui de toutes les victimes, y compris les appelés du service national, les prisonniers du Sud, les personnes ayant perdu leur emploi durant cette décennie de «la tragédie nationale» ainsi que les cas des femmes kidnappées.

Appelant à un saut qualitatif à l'occasion du scrutin du 17 avril, Louisa Hanoune s'attaque aux réformes apportées dans l'enseignement supérieur à travers le système LMD, où «la qualité et le niveau se sont effondrés par rapport au système classique», et ce, «juste pour contenter l'Union européenne et les Etats-Unis». Elle aborde le cas des détenteurs de DEUA et des problèmes auxquels ils sont confrontés, notamment devant les règlements de la Fonction publique, avant de s'attaquer au secteur de la santé où «règne une anarchie totale», dit-elle. Elle promet ainsi d'arrêter l'importation de programmes et d'ouvrir le débat sur des réformes qui assureront le droit à l'éducation et à la santé.

Louisa Hanoune s'attelle en suite à des attaques en règle contre le candidat Ali Benflis, prévenant les électeurs sur les privatisations, la flexibilité des contrats de travail, le déverrouillage de la règle des 51/49% dans le domaine des investissements et le bénéfice des étrangers.

Elle rejette toute idée de transition et juge le pays menacé par «un candidat qui a donné des garanties aux étrangers». Elle a assuré qu'elle officialisera tamazight à côté de l'arabe. Et de préciser à ce sujet : «Le parler de Jijel comporte des mots berbères, arabes et même turcs.»

Fodil S.

Le Temps d'Algérie, 9 avril, Rebaïne promet à Relizane de régler les problèmes des victimes du terrorisme

09-04-2014

Rebaïne promet à Relizane de régler les problèmes des victimes du terrorisme

Le candidat du parti Ahd 54 à l'élection présidentielle du 17 avril prochain Ali Fawzi Rebaïne a axé hier à Relizane son discours électoral sur la décennie noire, promettant aux familles ayant subi les affres du terrorisme de régler définitivement leurs situations, à travers l'instauration de plusieurs lois d'indemnisation notamment.

S'adressant d'abord aux familles victimes du terrorisme, M. Rebaïne s'est engagé, devant une nombreuse assistance à la maison de la culture de la wilaya, à instaurer une loi protégeant non seulement les personnes victimes de cette tragédie mais également les familles ayant perdu un des leurs.

«Je suis contre une prise de décision politique pour régler les problèmes de toute personne ayant subi de loin ou de près le terrorisme, car viendra le jour où cette décision sera effacée par une autre», a-t-il déclaré.

«Relizane est une ville qui a beaucoup subi les affres du terrorisme. Je comprends la peine des familles qui n'ont, à ce jour, pas eu d'indemnisation. Je vous promets, si vous votez pour moi, d'instaurer une loi garantissant vos droits et de remettre le dossier entre les mains de la justice qui tranchera au nom du peuple», a-t-il ajouté.

Concernant le volet des disparus, Rebaïne s'est engagé également à rendre justice à toute personne lésée, promettant de remettre le dossier entre les mains de la justice, à condition de protéger, a-t-il averti, le juge.

«La question des disparus est l'un des dossiers les plus sensibles qui touche beaucoup de familles. Nous ne devons pas laisser le politique trancher la question, mais plutôt la justice à travers ses juges que nous devons protéger de toute pression extérieure», a expliqué Rebaïne.

Le candidat à la présidentielle n'a pas manqué d'évoquer également les cas des patriotes, des gardes communaux, des policiers et des militaires retraités ayant vécu le terrorisme, qui selon lui, n'ont pas eu leurs droits, promettant de régler leur situation et de protéger leur dignité.

Par ailleurs, il a critiqué le gouvernement actuel pour n'avoir pas encore réglé la situation des familles victimes de séismes, à l'instar des wilayas d'Alger, Boumerdès et Chlef.

R.N.

Liberté, 9 avril, SOS Disparus nous écrit

SOS Disparus nous écrit

Par : Rédaction Nationale

Dans son article intitulé “Les anciens dirigeants du parti dissous s'immiscent dans la campagne électorale. Au secours, l'ex-FIS revient...”, paru dans Liberté le 2 avril 2014, le journaliste Mounir B. affirme que “l'association SOS Disparus” est “connue pour ses liens avec l'Internationale islamiste”.

Ces propos, qui ne reposent dans l'article précité sur aucun élément, sont en contradiction avec la réalité et s'apparentent à de la diffamation. En effet, notre association, qui est non-partisane, n'a jamais entretenu de liens avec une quelconque “Internationale islamiste” ou avec aucun autre mouvement islamiste.

Cette allégation porte un préjudice important à notre combat pour l'établissement du droit à la vérité et à la justice pour toutes les victimes des années 90 qui s'inscrit dans une défense universelle des droits de l'Homme, comme en témoignent les nombreuses actions entreprises par notre association et notre rôle actif dans la coalition des associations de victimes des années 90 qui comprend autant des associations de victimes du terrorisme que des associations de victimes de l'État.

SOS Disparus milite contre la politique nationale de l'oubli et de l'impunité et dénonce à la fois l'amnistie accordée aux membres des groupes armés islamistes et l'immunité juridictionnelle accordée aux agents de l'État qui se seraient rendus coupables de violations graves des droits de l'Homme.

El Watan 2014, 15 avril, SOS Disparus appelle à voter « Vérité et Justice »

mardi, 15 avril 2014

SOS Disparus appelle à voter « Vérité et Justice »

Écrit par [Rédaction El Watan 2014](#)



Sit-in des familles de disparus Photo B. Souhil

SOS Disparus poursuit ce mercredi ses rassemblements hebdomadaires à partir de 11h à côté de la caisse de retraite, boulevard Bouguerra à Alger pour appeler à déposer un bulletin « Vérité et Justice dans les urnes, pour qu'enfin, un véritable changement s'opère ».

Communiqué

Ce jeudi, 17 avril 2014, les algériennes et les algériens sont appelés aux urnes pour élire le futur président de la République dans un contexte où Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999, brigue un quatrième mandat alors qu'il ne s'est pas adressé au peuple algérien depuis près de deux ans. Nul n'est dupe de ces élections qui brillent par leur caractère fictif, hypocrite et antidémocratique.

A la veille de cette mascarade électorale, Sos Disparu(e)s souhaite faire de ce scrutin l'occasion pour les Algériennes et les Algériens d'exprimer leur rejet du système et appelle donc les électeurs à voter « Vérité et Justice » pour toutes les victimes des années 1990. Depuis la décennie noire, les dirigeants algériens, choisissent tantôt de rester muet, tantôt de multiplier les déclarations visant à clore le dossier, et n'ont eu de cesse d'étouffer la question des disparu(e)s. Abdelaziz Bouteflika, dès son accession au pouvoir en 1999, s'était ainsi empressé d'affirmer publiquement que les disparu(e)s n'étaient pas « dans ses poches » et que tous étaient morts. C'est ensuite en scandant la nécessité de « tourner la page » au sacrifice du « droit à la vérité et à la justice » que le président fait campagne pour la Charte dite « pour la

paix et la réconciliation nationale », véritable consécration de l'impunité des agents de l'Etat, devenue l'un des axes principaux de son programme présidentiel.

Face à tant de déni et d'injustice sur le plan national, les familles de disparus n'ont eu d'autre choix que de saisir les instances internationales de protection des droits de l'Homme. C'est ainsi que, parmi les rares personnalités politiques qui prônent un traitement du dossier des disparus conforme aux droits de l'Homme, certaines n'ont pas hésité à se détourner des familles de disparus, « coupables » selon elles, d'avoir internationalisé le dossier de la tragédie nationale. L'Algérie devrait donc rester coupée du monde, isolée, comme dans les années 90. Pourtant, ni le mépris, ni le déni ou les attaques constantes, n'ont pu détourner les familles de disparus de leur quête de Vérité et les empêcher de réclamer depuis plus de quinze ans que la lumière soit faite sur le sort de leurs proches dans le respect de leurs droits.

SOS Disparus estime que la manière dont les autorités algériennes prétendent avoir réglé la question des disparu(e)s et plus généralement l'ensemble des violations des droits de l'Homme commises pendant la guerre civile laisse la porte ouverte à la répétition d'une telle situation.

Alors agissons, réagissons, votons Vérité et Justice pour toutes les victimes !

Et venez soutenir les familles de disparu(e)s lors de leur rassemblement hebdomadaire ce mercredi 16 avril près de la caisse de retraite – boulevard Gallieni – Alger à partir de 11 heures et appelez à déposer un bulletin « Vérité et Justice » dans les urnes, pour qu'enfin, un véritable changement s'opère.

Le Monde, 15 avril 2014, Ali Benflis : « La fraude a déjà commencé »

Ali Benflis : « La fraude a déjà commencé »

LE MONDE | 15.04.2014 à 09h58 • Mis à jour le 16.04.2014 à 10h29 | Propos recueillis par [Isabelle Mandraud](#)



Au lendemain d'une campagne qui s'est achevée dans un climat de tensions, Ali Benflis, 69 ans, candidat à l'élection présidentielle algérienne du jeudi 17 avril, a reçu *Le Monde*, lundi dans son QG personnel au nord d'Alger. L'ancien premier ministre et principal rival du président sortant Abdelaziz Bouteflika, candidat à un quatrième mandat, prône un « *consensus national* ».

Comment avez-vous vécu cette campagne ?

Je viens d'achever une tournée dans les 48 wilayas et je me suis même parfois payé le luxe d'ajouter des réunions improvisées dans plusieurs de ces régions. Je suis parti le 23 mars délivrer mon message aux Algériens. Un soir, je suis arrivé à Tindouf, à l'extrême Sud-Ouest : un pays abandonné à lui-même, oublié, mais décidé à se prendre en main. Les jeunes m'ont attendu jusqu'à minuit, cela m'a touché, et tout le monde s'est cotisé pour un couscous. A Tlemcen, dans l'Ouest, j'ai été accueilli chaleureusement. Ce n'est le fief de personne. En

Kabylie, cela s'est très bien passé, partout. Je n'ai pas eu un seul cri hostile dans une salle, personne ne m'a chahuté.

Vous décrivez une campagne idyllique. M. Bouteflika l'a pourtant qualifiée de « terrible » et a même parlé de « terrorisme », lorsqu'il a reçu le ministre espagnol des affaires étrangères...

Dois-je rappeler au président-candidat que ces élections sont une question algéro-algérienne ? Je suis profondément gêné d'entendre un président-candidat fatigué, mal informé, s'exprimer de la sorte devant un ministre d'un pays voisin et ami. Moi, favoriser le terrorisme ? Moi, qui n'ai jamais quitté le territoire pendant la décennie noire quand d'autres sont partis ? Moi, qui ai expliqué mon programme dans 48 wilayas, j'aurais menacé ? Lorsque j'ai été invité à la télévision publique, j'ai voulu dire aux serviteurs de l'Etat : pensez en tant que musulmans, en tant que pères de famille à ce que signifierait tout manquement professionnel en cas de fraude. Je faisais appel à leur conscience. On m'accuse aussi de vouloir réhabiliter le FIS . Je réponds ni oui, ni non. Ce que je veux, c'est proposer une réconciliation nationale.

Cela n'a pas déjà été fait par M. Bouteflika ?

Très partiellement. De quel droit peut-on exclure toute personne qui a renoncé à la violence et qui se place dans le champ politique de ses droits civiques ? Il y a aujourd'hui deux catégories de citoyens en Algérie : ceux qui jouissent de tous leurs droits civiques et ceux qui, parce qu'ils ne pensent pas comme vous, n'en bénéficient pas. La réconciliation nationale doit aboutir à un consensus national. Je ne le déciderai pas tout seul. J'inviterai tous les partis, tous les acteurs, toutes les associations à participer à un débat transparent devant tout le monde, avec à l'ordre de jour plusieurs questions : qui a-t-on oublié ? Comment notre pays doit-il être géré ? Par un pharaon, une présidence à vie, ou un Etat démocratique, un régime républicain ? Que fait-on pour que l'Etat soit enfin neutre ? Cela prendra le temps qu'il faudra.

Estimez-vous que l'interruption du processus électoral en 1992 a été une erreur ?

Il faut regarder les choses en face et rendre hommage à l'armée et aux services de sécurité. Sans eux, l'Etat se serait effondré. Le consensus national dira leur place dans la société. Moi, je suis pour qu'ils se professionnalisent. L'armée nationale populaire n'attend qu'une chose : que la classe politique prenne toutes ses responsabilités.

Pendant la décennie noire, des milliers de personnes ont été internées parce qu'elles ne pensaient pas comme vous, sans décision judiciaire. L'Etat a interné administrativement des gens et puis, après un certain temps, leur a dit : vous pouvez rentrer chez vous. Un Etat qui reconnaît ses erreurs et ses fautes, c'est un plus ou c'est un moins ? Pour moi, c'est un plus.

Etes-vous partisan de réparations pour ces personnes internées ?

Oui, je suis prêt à ouvrir le dossier des réparations. Il n'y a plus de questions taboues.

Cela vaut-il aussi pour la recherche des disparus pendant la guerre civile des années 1990-2000 ?

Je ne connais pas ce dossier, mais on le mettra sur la table. Je ne veux provoquer personne, je dis simplement que nous avons besoin d'un consensus politique national.

Pensez-vous que la société algérienne est prête à ouvrir un débat sur ce passé douloureux ?

La société commence à aller vers l'apaisement. La vraie légitimité, c'est celle qui renforcera l'Etat, avec des institutions crédibles et une vraie Constitution. Si nous avons eu trois ou quatre Constitutions depuis l'indépendance, pourquoi n'ont-elles pas duré ? Parce qu'elles ont été adoptées par une partie de la classe politique en excluant l'autre. Ce qui s'est passé avec la révision de 2008 est une hérésie, un viol, qui a mis la pagaille dans le pays. Nous aurions dû avoir des élections normales en 2009, avec un nouveau président, et l'Algérie aurait avancé. Non seulement, nous avons eu un troisième mandat, mais aujourd'hui, on nous dit : c'est le quatrième ou la fin du monde ! C'est aberrant.

Vous portez de graves accusations sur la fraude avant même que l'élection ait eu lieu...

Si l'élection se passe normalement, j'accepterai le verdict du peuple, mais la fraude a déjà commencé. Quand j'ai déposé mon dossier de candidature au Conseil constitutionnel, j'ai produit les deux conditions requises, bien qu'une seule soit nécessaire : la signature de 600 élus et de 60 000 citoyens, et bien plus même. Le président-candidat, nous dit-on, en a fourni 4 millions, réunies en quarante-huit heures... C'est impossible. On a pris les listes d'état civil des communes et on s'est mis à les reproduire à l'insu des intéressés. Si cela se trouve, il se pourrait même que j'y figure ! Des élèves sont revenus chez eux avec des formulaires d'inscription. On a même instrumentalisé l'école.

Si vous deviez contester les résultats, que ferez-vous au lendemain du scrutin du 17 avril ?

Les vents dominants me donnent le statut de favori. Si la fraude gagne, si je ne suis pas élu et qu'il n'y a pas de second tour, je ne reconnaitrai pas ces élections programmées. Il y a une jeunesse décidée à vivre dans une démocratie, une nouvelle Algérie. Je suis un homme politique, un pacifiste. Mais je ne peux pas dire à tous mes soutiens d'accepter la fraude. Ce sera au pouvoir de les convaincre.

El Watan 2014, 14 avril, Amnesty International dénonce des «failles béantes» dans le respect des droits de l'homme

Lundi, 14 avril 2014

Amnesty International dénonce des «failles béantes» dans le respect des droits de l'homme

Écrit par El Watan 2014



Les manifestations n'ont pas été autorisées rappelle Amnesty International Photo B. Souhil

Dans une synthèse rendue publique cette nuit, Amnesty International dénonce la «répression menée en cette période préélectorale» en Algérie.

L'organisation estime que les libertés d'expression, de réunion et d'associations sont menacées, que les groupes internationaux de défense des droits de l'homme ne sont pas autorisés à se rendre dans le pays, que la liberté syndicale n'est pas garantie et que rien n'est fait pour lutter contre l'impunité. El Watan 2014 a sélectionné pour vous des extraits du rapport.



«La stratégie des autorités algériennes a été d'étouffer dans l'œuf toute tentative visant à les défier ou à remettre leur bilan en question. Étant donné l'imminence de l'élection présidentielle, elles intensifient actuellement la répression et montrent qu'elles ne toléreront aucune critique publique, à quelque niveau que ce soit», a déclaré Nicola Duckworth, directrice générale chargée des recherches à Amnesty International.

«Il semble y avoir un effort concerté de la part des autorités algériennes pour contrôler la narration de la campagne électorale, par le biais du renforcement de leur mainmise sur la liberté d'expression. L'absence de débat public et les restrictions pesant sur le droit de critiquer ou de protester pour exprimer des revendications sociales ou des exigences politiques font planer le doute sur cette élection.»



(Les militants de Barakat manifestent devant l'ENTV: Photo B. Souhil)

Troubles sociaux et harcèlement contre les syndicalistes

L'état d'urgence a été levé en Algérie en 2011, et pourtant la liberté d'expression, d'association et de réunion reste soumise à des restrictions. Bien que l'Algérie soit un pays producteur de pétrole, les troubles sociaux et économiques alimentés par la corruption, la hausse du coût de la vie, le taux de chômage élevé et la crise du logement se poursuivent. Les autorités algériennes ont déjà largement réagi à ces actions de protestation en les dispersant par la force, ainsi qu'en harcelant et en arrêtant manifestants et militants syndicaux.



(Les manifestants du pré-emploi n'ont pas pu se rassembler devant la Grande Poste: Photo El Watan 2014)

Malgré l'interdiction frappant les manifestations à Alger, après un premier tour de vis début mars, les autorités n'ont pas dispersé par la force les manifestations pacifiques qui se sont déroulées dans la capitale en présence d'un important dispositif de sécurité.

Journalistes visés

Les autorités continuent cependant à s'en prendre aux Algériens, notamment aux journalistes qui s'écartent du discours officiel pro-Bouteflika. Dans un cas récent très choquant, l'épouse d'un journaliste ayant couvert des manifestations d'opposition a été agressée par trois individus vêtus en civil qui appartenaient semble-t-il aux forces de sécurité. Ils l'auraient menacée de leurs armes et auraient exigé que son mari cesse de critiquer les autorités sur Facebook, avant de l'ébouillanter avec de l'eau brûlante.

Le mois dernier, les forces de sécurité ont effectué une [descente](#) à Al Atlas TV, une chaîne de télévision privée qui avait critiqué les autorités dans ses émissions. Elle a été forcée de suspendre ses activités et interdite d'antenne le 12 mars 2014. Aux termes de la législation en vigueur, seuls les médias publics bénéficient d'une licence de diffusion sans restriction ; certaines chaînes privées se voient accorder des licences temporaires susceptibles d'être révoquées sans réel préavis. «S'attaquer à une chaîne privée simplement parce qu'elle se fait l'écho d'opinions différentes est une atteinte répréhensible à la liberté d'expression», a déclaré Nicola Duckworth.

Restrictions pour les associations



Une loi de 2012 régissant le fonctionnement des associations impose des restrictions supplémentaires aux personnes souhaitant enregistrer une organisation indépendante, et durcit la réglementation relative aux financements étrangers, sous couvert de protection des valeurs ou mœurs nationales. Un certain nombre d'associations ayant critiqué la politique du gouvernement, notamment celles œuvrant contre la corruption et les violences sexuelles, ou celles réclamant vérité et justice au sujet des disparitions forcées, n'ont pour l'instant pas été en mesure de s'enregistrer. Amnesty International Algérie, légalement enregistrée dans le pays depuis 1991, s'est tout récemment vu refuser l'autorisation requise pour l'organisation de son assemblée générale annuelle.

Législation contre la torture lacunaire

«Outre les mesures de répression visant la société civile, les autorités algériennes n'ont pas non plus suivi les recommandations des Nations unies les engageant à combler les lacunes des lois en vigueur, qui permettent que des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements aient lieu. Les garanties contre la torture inscrites dans le droit algérien à l'heure actuelle sont terriblement insuffisantes. Le bilan désastreux du pays en matière d'impunité pour les violations commises par l'Etat, séquelle tragique du conflit interne sanglant qu'a connu l'Algérie, ne fait qu'aggraver cette situation», a déclaré Nicola Duckworth.

Mauvais bilan des forces de sécurité

La prise d'otages à l'usine de gaz d'In Amenas, en janvier 2013, lors de laquelle plus de 40 employés et 29 preneurs d'otages ont été tués, a mis en relief les menaces pesant sur la sécurité du pays, ainsi que le bilan lamentable des forces de sécurité. Les forces algériennes de sécurité se sont rendues coupables de violations graves, dont des actes de torture, des disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires et des détentions secrètes, au nom de la lutte contre le terrorisme. Ce bilan n'a cependant pas été pris en considération dans le cadre

d'actions de coopération mises en place avec les États-Unis, la France et le Royaume-Uni dans le domaine de la sécurité.

Droit des femmes et droit des migrants



(Une jeune femme arrivée du Niger au camp de migrants de Ouargla : Photo El Watan 2014)

Il reste encore à introduire des réformes de grande ampleur pour en finir avec les discriminations et les violences dont les femmes sont victimes, mais aussi pour respecter les droits des migrants. Par ailleurs, les mesures d'amnistie accordant l'immunité à des personnes ayant commis toutes sortes de violations affligeantes en Algérie par le passé ont seulement permis de consacrer l'impunité. «En dépit de nombreuses promesses de réforme, les failles béantes que présente le bilan de l'Algérie en matière de droits humains persistent, même dans les domaines que les autorités affirment avec fierté avoir améliorés. Les discriminations et violences faites aux femmes restent monnaie courante», a déclaré Nicola Duckworth.

Leïla Beratto

El Watan 2014, 12 avril, Le Réseau Euro Méditerranéen des droits de l'Homme dénonce les atteintes aux libertés avant le scrutin

samedi, 12 avril 2014 17:36

Le Réseau Euro Méditerranéen des droits de l'Homme dénonce les atteintes aux libertés avant le scrutin

Écrit par El Watan 2014



Le REMDH dénonce les restrictions de manifestation Photos B. Souhil

Dans un communiqué rendu public aujourd'hui, le Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH), condamne les attaques contre les libertés en Algérie à la veille de l'élection présidentielle.

L'association met en cause les interpellations lors des manifestations des chômeurs à Ouargla ou lors des rassemblements de Barakat. Elle dénonce aussi les nouvelles conditions nécessaires pour l'obtention d'une autorisation de réunion pour les associations de la société civile.

Voici le communiqué dans son intégralité.

ALGERIE : Violations du droit à la liberté de réunion pacifique en période électorale

Le Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) condamne les atteintes répétées aux libertés publiques à la veille des élections présidentielles devant se tenir le 17 avril 2014.

La liberté de réunion est sérieusement entravée à la fois par un dispositif juridique restrictif et des pratiques abusives auxquelles ont souvent recours l'administration et les forces de police,

comme souligné dans la dernière Etude régionale sur la Liberté de réunion dans la région euro-méditerranéenne, publiée en 2013 par le REMDH.

Entre février et mars, des centaines de manifestants avaient été arrêtés à Alger lors de manifestations convoquées par différents groupes de la société civile, comme par exemple des étudiants, des syndicats autonomes, le comité du pré-emploi affilié au SNAPAP, des familles des disparu(e)s, des militants du droit au travail ou encore le mouvement Barakat, mouvement citoyen pacifique créé en mars 2014. A partir de la mi-mars, les autorités ont mis un terme aux dispersions musclées de manifestants et de nombreux rassemblements ont été tolérés même dans la capitale. Malgré cela, les manifestations sont systématiquement encerclées par un dispositif policier disproportionné qui, selon les témoignages, semblent avoir pour but de dissuader d'autres citoyens de se joindre aux manifestants plutôt qu'à réellement les protéger ou maintenir l'ordre public. Le 5 avril le sit-in organisé par un opposant dont la candidature avait été invalidée par le Conseil Constitutionnel, a été empêché par un grand dispositif policier qui encerclait la salle où se tenait un meeting de campagne du président candidat Bouteflika. Par ailleurs selon une stratégie désormais rodée, les forces de l'ordre ont procédé à des arrestations arbitraires de manifestants avant même que ceux-ci puissent rejoindre le lieu du rassemblement.

Houari Djelouli, membre du Comité National pour la Défense des Droits des Chômeurs (CNDDC), comparait le 9 avril devant la Cour d'appel de Ouargla « pour distribution de tracts de nature à nuire à l'intérêt national » selon l'article 96 du code pénal algérien. Il risque de 6 mois jusqu'à 3 ans de prison et une amende de 36 000 DA (360 € environ) pour avoir distribué des tracts dans lesquels les membres du CNDDC appelaient à un sit-in le 11 avril 2013 devant la wilaya de Ouargla pour revendiquer le droit au travail dans une ville très touchée par le chômage, notamment des jeunes et des diplômés. Le verdict est attendu pour le 16 avril.

Le REMDH appelle par conséquent les autorités algériennes à :

- Garantir les libertés des citoyens algériens de se rassembler et manifester pacifiquement à Alger et dans les autres régions du pays, en particulier pendant la période électorale, conformément aux dispositions du Pacte International pour les droits civils et politiques et de la Charte Africaine des droits de l'Homme et des peuples ratifiées par l'Algérie;
- Abroger la décision du chef du gouvernement de juin 2001 qui interdit toute manifestation à Alger, conformément aux recommandations formulées par le Rapporteur spécial des Nations Unies pour sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression après sa visite en Algérie en 2011;

- Mettre fin à la répression et aux arrestations arbitraires lors de manifestations pacifiques ainsi qu'au harcèlement judiciaire des citoyens revendiquant leur droit à manifester pacifiquement.

Dans son récent rapport de suivi sur l'Algérie, l'Union européenne (UE) a fait état de la détérioration de la situation des libertés d'association et de rassemblement ainsi que l'absence de progrès pour la mise en œuvre des recommandations de la mission d'observation électorale de l'UE de 2012. Face à ce constat, le REMDH demande à l'UE, en vue de l'envoi d'une mission d'experts sur les élections, de réagir publiquement et fermement à la dégradation de la situation des droits humains et d'appeler les autorités algériennes à cesser immédiatement les entraves à l'exercice des libertés de réunion pacifique, d'association et d'expression.

A l'approche des élections présidentielles du 17 avril prochain, les autorités algériennes ont par ailleurs fixé des restrictions supplémentaires. Une circulaire du ministère de l'Intérieur, datée du 8 janvier 2014, affiche une liste de 19 associations, dont la Ligue Algérienne de Défense des droits de l'Homme (LADDH), qui ne pourront pas obtenir l'autorisation de tenir de réunion publique sans l'accord préalable du ministère. De plus, le 28 janvier 2014 le ministre de l'intérieur, Tayeb Belaïz, annonçait devant le Sénat de graves restrictions à la liberté d'expression, de manifestation et de réunion des citoyens ainsi que des partis politiques en déclarant que « les autorisations et les salles ne seront accordées, durant la campagne, qu'aux candidats dont les dossiers ont été validés par le Conseil constitutionnel ». Ces interdictions générales prises par le pouvoir exécutif constituent un contournement de la loi 91-19 sur les réunions et manifestations publiques, qui prévoit que les réunions publiques font l'objet d'une simple procédure de déclaration (et les manifestations d'une autorisation), et que toute restriction ne devrait être imposée qu'au cas par cas en fonction de la menace objective posée par chaque événement.

Comme rappelé par le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et d'association dans son premier rapport annuel de 2013, « exprimer son désaccord fait légitimement partie de l'exercice du droit à la liberté de réunion pacifique, en particulier en période électorale, car il s'agit d'une opportunité sans égal d'exprimer le pluralisme des opinions par des moyens pacifiques ».

Exclusif.

La justice exhume les charniers de la guerre civile algérienne

Exclusif. Fait rarissime, des magistrats français, à Nîmes, ont décidé de poursuivre des ressortissants algériens accusés de massacres durant la guerre civile avec les islamistes.

Thibault Raisse | Publié le 16.04.2014



Relizane (Algérie). Cette ville à l'ouest d'Alger a été le théâtre d'exactions sanglantes durant la guerre civile. Deux hommes soupçonnés d'avoir fait partie des « escadrons de la mort » pourraient être jugés en France. | (New Press/Sipa.)

UNE DOUZAINES DE CHARNIERS, rares vestiges d'une guérilla sanglante. La [justice](#) algérienne saisie puis les procédures s'endorment. Des magistrats français ont décidé aujourd'hui de les réveiller, au risque de crispier les relations entre [Paris](#) et Alger. Selon nos informations, le parquet de Nîmes a requis le renvoi devant la cour d'assises du Gard « pour actes de torture et de barbarie » de deux Algériens soupçonnés d'avoir participé à des dizaines de massacres pendant la guerre civile qui a déchiré le pays dans les années 1990.

Abdelkader et Hocine M., deux frères réfugiés à Nîmes, sont soupçonnés d'avoir appartenu aux « escadrons de la [mort](#) », une milice civile impliquée dans 200 disparitions inexplicables.

Des accusations qu'ils ont toujours contestées. La juge d'instruction, qui a le dernier mot, doit se prononcer à son tour sur leur sort judiciaire, mais l'hypothèse d'un non-lieu apparaît désormais peu probable.

Retour en décembre 1991. A la suite d'une vaste contestation sociale, Chadli Bendjedid, le président et figure du Front de libération nationale (FLN), organise les premières élections libres et pluralistes du pays. Le scrutin est largement remporté par le Front islamique du salut (FIS), dont le programme se base sur la charia. Désavoué, le chef de l'Etat démissionne, et confie le pouvoir à un groupe de généraux qui décide d'annuler les élections. C'est le début d'une guerre civile meurtrière entre groupes islamistes et militaires soutenus par le FLN. Pendant près de dix ans, attentats, assassinats et tueries de masse vont s'enchaîner, faisant plus de 100 000 morts et des milliers de disparus.

De cette décennie noire, l'Algérie a décidé de faire table rase. Les affrontements prennent fin avec l'élection, en 1999, d'Abdelaziz Bouteflika, membre du FLN, et l'adoption d'une loi d'amnistie générale. La concorde civile suspend toute poursuite judiciaire pour les islamistes repentis. Mais elle écarte aussi toute enquête sur le rôle supposé de milices armées par le pouvoir dans plusieurs tueries. Car, dès 1994, la résistance anti-islamiste s'était organisée avec la création des groupes de légitime défense (GLD). Situé à trois heures de voiture à l'ouest d'Alger, Relizane possède alors un GLD fort de 400 riverains. Parmi eux, les frères M., intimes du maire de la ville. Selon les témoignages recueillis pendant l'enquête, les deux frères auraient été les meneurs d'une série d'exactions sur plusieurs dizaines de civils réputés proches des islamistes.

En 1999, Mohamed Smaïn, militant algérien des droits de l'homme, décide de déterrer les fantômes de Relizane : il met au jour une douzaine de charniers, et retrouve ainsi les noms de 200 disparus. L'activiste saisit la justice locale, mais elle se retourne contre lui. Une plainte pour diffamation déposée en 2001 par d'anciens membres présumés des « escadrons de la mort » aboutira, dix ans plus tard, à sa condamnation définitive. Entre-temps, le militant a pris soin de porter plainte à Nîmes, par l'intermédiaire de la Fédération internationale des droits de l'homme. Le parquet local est compétent puisque les deux mis en cause vivent sous son ressort.

L'information judiciaire, ouverte en 2004, repose essentiellement sur les auditions de proches de victimes et de témoins des exactions, les autorités algériennes ayant refusé que les juges d'instruction se rendent sur place. Des témoignages néanmoins suffisamment précis pour mettre en examen les deux frères, qui nient toute implication. En septembre 2011, le dossier est transmis par les magistrats instructeurs au parquet de Nîmes. Preuve que l'affaire est sensible, il faudra deux ans de plus pour que celui-ci prenne finalement position, en faveur d'un procès. « L'affaire est d'autant plus embarrassante qu'elle refait surface en pleine période de réchauffement diplomatique », constate une source proche du dossier. A 2 000 km de leur tombeau de terre, les fantômes endormis de Relizane attendent désormais que justice soit rendue.

Le Parisien

Algérie Focus, 16 avril, Deux Algériens, soupçonnés d’avoir commis des exactions alors qu’ils servaient dans un Groupe de légitime défense (GLD) durant la décennie noire, sont poursuivis en justice en France. Une première.

Deux Algériens, soupçonnés d’avoir commis des exactions alors qu’ils servaient dans un Groupe de légitime défense (GLD) durant la décennie noire, sont poursuivis en justice en France. Une première.

Si en Algérie la Charte sur la réconciliation nationale interdit toutes poursuites judiciaires à l’encontre de personnes impliquées dans les événements, ayant secoué le pays durant les années 1990, ce n’est pas le cas ailleurs. Les affaires liées à cette sombre période de l’histoire de l’Algérie refont ainsi parfois surface à l’étranger. Ceci sans parler des familles de disparus, qui continuent à lutter.

Selon le quotidien français *Le Parisien*, le parquet de Nîmes a ainsi décidé mardi d’ouvrir un procès à l’encontre de deux ressortissants algériens. Il s’agit des deux frères, Abdelkader et Hocine M., soupçonnés d’avoir appartenu aux “escadrons de la mort”, comme les appelle l’armée nationale. Ces “escadrons” sont en réalité des Groupes de légitime défense (GLD), mis sur pieds durant cette période pour lutter contre le terrorisme. Devant l’incapacité, à l’époque, des services de sécurité de venir à bout des groupes terroristes, les autorités algériennes avaient fait appel à des citoyens pour éradiquer les membres affiliés au Groupe islamique armée (GIA). Ces locaux, qui connaissaient parfaitement le terrain, ont donc prêté main forte aux militaires durant les années 1990.

En 2014, presque 10 ans après les faits, Abdelkader et Hocine M. sont donc accusés d’avoir pris part à des exactions commis par les GLD, dans la région de Relizane. Ces deux hommes, réfugiés depuis à Nîmes, dans le sud de la France, sont des proches du maire de Relizane à l’époque des faits, un certain Mohamed Ferguène, qui avait mis sur pied ce GLD, précise le quotidien français. La plainte a été déposée par Mohamed Smaïn, dit Hadj Smaïn, militant des droits de l’homme et condamné en Algérie en 2012 pour avoir “diffamé” Ferguène.

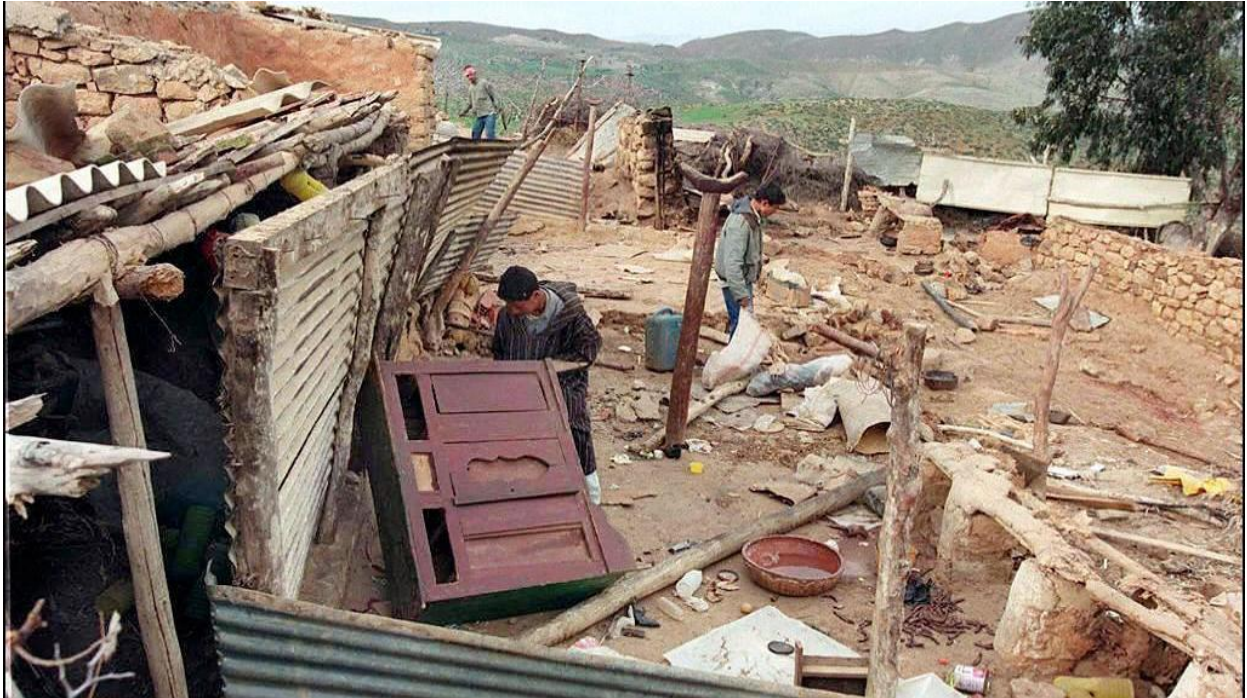
C’est la deuxième fois que Hadj Smaïn attende un procès contre Abdelkader et Hocine M. En 2004, il avait déjà poursuivi les deux frères, qui avaient nié les accusations portées contre eux. Après plusieurs années, le parquet de Nîmes a finalement jugé que cette affaire mérite un procès. “L’affaire est d’autant plus embarrassante qu’elle refait surface en pleine période de réchauffement diplomatique” entre l’Algérie et la France, a fait noté une source au journal *Le Parisien*.

Elyas Nour

Publié le 16-04-2014 Modifié le 22-04-2014

Deux anciens miliciens algériens devraient être jugés en France

par [Claire Arsenault](#)



Des survivants du village dévasté de Sahanine (Relizane) où plusieurs habitants ont été tués lors d'attaque attribuées à des islamistes, le 1er octobre 1998.. AFP

Deux ressortissants algériens soupçonnés d'avoir participé à des massacres au cours de la guerre civile des années 1990 en Algérie devraient répondre de leurs actes devant la justice française. Les deux hommes avaient été mis en examen à Nîmes en 2004 pour « tortures et actes de barbarie ». La procureure du parquet de Nîmes vient de requérir leur renvoi en cour d'assises, au risque de bousculer les toujours délicates relations entre Paris et Alger.

Ils s'appellent Abdelkader et Hocine Mohamed. Âgés de 45 et 50 ans, les deux frères se sont installés dans le sud de la France, à Nîmes, en 1998. À cette époque l'Algérie est épuisée par les attentats, les assassinats, les massacres... La région de Relizane, à 300 kilomètres à l'ouest d'Alger, n'est pas plus épargnée que les autres par les tueries. Au contraire même, les violences y ont un caractère de masse rarement égalé durant cette « décennie noire », la période qui a suivi l'élection de 1991 avortée par les militaires empêchant ainsi l'arrivée au pouvoir du Front islamique du Salut (FIS), ensuite interdit.

L'obstination d'un militant

Réfugiés en France, les deux frères Mohamed sont soupçonnés d'avoir fait partie des « escadrons de la mort », des éléments qui semaient la terreur dans les villages, égorgeant les habitants sous couvert de lutte contre les islamistes. Tout au plus ont-ils reconnu avoir fait partie de groupes de légitime défense (GLD) mis en place et armés par le pouvoir algérien en 1994 pour parer aux attaques des maquisards islamistes. À Relizane ces milices comptaient environ 400 personnes.



A Relizane, au sud-ouest d'Alger, des charniers ont été mis au jour en 1999 par un militant des droits de l'homme. (cc)Wikipédia/isischat

Une version bien édulcorée de leur participation si on en croit la plainte déposée dès 2003 par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue des droits de l'homme (LDH). Selon l'avocat de la FIDH, Me Patrick Baudoin, une centaine d'exécutions sommaires et quelque 200 disparitions ont eu lieu entre 1994 et 1997 dans la région de Relizane, dont la plupart sont imputables aux milices spéciales créées pour lutter contre les islamistes. Cette démarche conjointe des associations avait amené l'ouverture d'une information judiciaire suivie par une mise en examen en 2004 d'Abdelkader et Hocine Mohamed pour « *tortures et actes de barbarie* ».

Il aura fallu dix ans de plus et une instruction fort compliquée pour que le parquet décide de faire comparaître les deux frères devant les assises du Gard. Une décision qui ne manquera pas d'agacer les autorités algériennes qui avaient pourtant été alertées dès 1999. À cette époque, Mohamed Smaïn, un militant des droits de l'homme révèle l'existence d'une douzaine de charniers dans la région de Relizane et établit une liste de noms de 200 disparus. Il saisit la justice algérienne, mais très vite, de plaignant il se retrouve poursuivi pour dénonciation de « *crime imaginaire* » précisément par d'anciens membres présumés des « escadrons de la mort ».

Justice en marche

En 2011, il est condamné définitivement non sans avoir entretemps saisi la justice française, via la FIDH, puisque les deux mis en cause résidaient en France. En effet, en vertu de la Convention internationale contre la torture adoptée en 1984 et intégrée dans le code pénal en

1994, les autorités françaises ont pour obligation de poursuivre, arrêter ou juger toute personne se trouvant sur le territoire susceptible d'avoir commis des actes de tortures, quels que soient l'endroit où ils ont été commis et la nationalité des victimes.

Les juges d'instruction français n'ont pas été autorisés à se rendre en Algérie pour mener leur enquête. Ils ont pu cependant entendre des proches des victimes et des témoins des exactions. Des auditions suffisamment convaincantes pour aboutir au final à ce qu'Abdelkader et Hocine Mohamed soient renvoyés aux assises. Même si l'affaire risque de jeter un froid sur les relations entre Paris et Alger et que l'instruction a failli caler à plusieurs reprises, la justice est en marche.

La guerre civile algérienne a fait quelque 200 000 morts selon les estimations officielles. Les familles et les proches des victimes de Relizane connaîtront peut-être bientôt la vérité sur ce qui est arrivé aux leurs en ces années de terreur.

Algérie Focus, 19 avril, Plusieurs organisations militantes se donnent rendez-vous le 26 avril pour lutter contre les “simulacres d’élections”

Plusieurs organisations militantes se donnent rendez-vous le 26 avril pour lutter contre les “simulacres d’élections”

Par [La rédaction](#) | avril 19, 2014



Plusieurs organisations au lendemain de l’élection présidentielle ont déjà amorcé un débat autour de la transition politique. Afin d’engager d’ores et déjà une discussion sur le renouveau politique, elles débattront samedi 26 avril 2014 pour envisager des solutions politiques mettant un terme au système clanique algérien.

Le SNAPAP, SESS, SATEF, RAJ, SOS -Disparus, CNDDC (Chômeurs), LADDH, CLA, Mouvement 10 avril 2014 (Boumerdès), SNAE (Syndicat national autonome des étudiants) se sont réunis ce samedi 19 avril pour appeler à un débat politique visant à mettre fin au système algérien qui ne cesse de se reproduire. Ainsi ce mouvement appelle dans un communiqué à se réunir le 26 avril, et à débattre à la maison des syndicats pour proposer une alternative politique au système algérien actuelle. Il invite notamment les partis politiques à prendre position et à ne pas laisser faire alors qu'Abdelaziz Bouteflika s'apprête à entamer un 4e mandat, dénonçant notamment "l'émiettement des forces en lutte reste un handicap pour amorcer un changement démocratique".

L'élection présidentielle a fait réagir le milieu militantiste qui a travers ce communiqué commun critique "les pseudo-dialogues, les fausses réformes ainsi que les simulacres d'élections ne peuvent produire le changement espéré par les algériennes et les algériens : la crise et l'impasse politique n'ont fait que s'accroître."

Pour ces organisations seul le débat permettra de défendre une société de droit et démocratique dans laquelle "émergeront des contre-pouvoirs" avec notamment "un Etat de droit consacrant la séparation effective des pouvoirs. Le rétablissement de la souveraineté populaire à travers des élections libres et transparentes organisées par une instance indépendante de toute tutelle administrative ou autre".

- See more at: <http://www.algerie-focus.com/blog/2014/04/plusieurs-organisations-militantes-se-donnent-rendez-vous-le-26-avril-pour-lutter-contre-les-simulacres-delections/#sthash.MAsLXP5j.dpuf>

TSA, 19 avril, Des associations, des syndicats et des organisations appellent à la constitution d'une fédération de la société civile

Des associations, des syndicats et des organisations appellent à la constitution d'une fédération de la société civile

[Actualité](#) - le 19 avril 2014 à 22 h 23 min - Ali Idir.

Des organisations, collectifs et acteurs de la société civile dont le Snapap, RAJ et la LADDH ont tenu une réunion ce jour samedi 19 avril à la Maison des syndicats à Alger. Ils proposent « la constitution collective d'un espace de la société civile de convergence et de lutte, démocratique, autonome et inclusif », selon un communiqué signé par onze associations, organisations et syndicats autonomes. « Les simulacres d'élections ne peuvent produire le changement espéré par les Algériennes et les Algériens : la crise et l'impasse politique n'ont fait que s'accroître », notent-ils.

Les signataires expliquent que « l'émiettement des forces en lutte reste un handicap pour amorcer un changement démocratique ». Ils estiment que « seule la fédération des forces peut imposer la concrétisation de cet objectif, propose la constitution collective d'un espace de la société civile de convergence et de lutte, démocratique, autonome et inclusif ».

Les initiateurs de ce projet affirment que « des contacts seront entrepris avec tous les acteurs et initiatives agissant pour le changement en vue d'une prochaine réunion qui aura lieu le samedi 26 avril 2014 à la maison des syndicats où tout reste ouvert au débat ».

Les signataires appellent « les partis politiques à prendre collectivement leurs responsabilités historiques pour rendre possible l'aspiration au changement ».

Les organisations signataires sont le Snapap, SESS, Satef, RAJ, SOS Disparus , CNDDC (Chômeurs), LADDH, CLA, Mouvement 10 avril 2014 (Boumerdès) et SNAE (Syndicat national autonome des étudiants).

El Watan, 20 avril, Des acteurs de la société civile appellent les forces du changement à s'unir

Des acteurs de la société civile appellent les forces du changement à s'unir

le 20.04.14 | 12h46

Des organisations syndicales autonomes et différents acteurs de la société civile appellent à réunir toutes les forces vives de la nation afin de construire un Etat de droit qui repose sur la séparation effective des pouvoirs.

Selon les signataires:SNAPAP – SESS – SATEF – RAJ - SOS -Disparus - CNDDC (Chômeurs) – LADDH - CLA - Mouvement 10 avril 2014 (Boumerdès) et SNAE (Syndicat national autonome des étudiants) qui ont publié un communiqué aujourd'hui: « l'Algérie est dans une crise et une impasse politique qui s'accroissent ». En revanche, « l'émiettement des forces en lutte reste un handicap pour amorcer un changement démocratique ».

Pour réunir les forces vives de la nation et afin d'ouvrir un espace pour un vrai changement pacifique en Algérie, des contacts seront entrepris avec les différents acteurs sociaux, notamment ceux qui aspirent pour un changement, et ce en vue d'organiser une réunion le 26 avril prochain à la Maison des syndicats à Alger.

Pour rappel, la première réunion des signataires du communiqué a eu lieu le 12 avril dernier, une deuxième réunion a eu lieu hier samedi et ce dans le but de donner naissance à un nouveau mouvement qui réunit toutes les forces de changement.

Hamida Mechaï

Mouvement associatif : Un redéploiement en perspective

le 21.04.14

Des organisations, des collectifs et des acteurs de la société civile organiseront une réunion samedi 26 avril, à la Maison des syndicats de Bab Ezzouar, pour l'ouverture d'un large débat, afin de poser les jalons d'une lutte pacifique.

«Vu le contexte politique et particulier, il est devenu inéluctable que les organisateurs et les militants s'unissent pour continuer à militer pacifiquement pour un Etat de droit», explique Kadour Chouicha, l'un des initiateurs de la réunion. Des contacts ont été établis pour inviter les militants à prendre part à cette rencontre. Une première réunion a eu lieu le 19 avril, à l'issue de laquelle les présents ont signé un texte. «Convaincus que seule la fédération des forces peut imposer la concrétisation d'un Etat de droit, nous proposons la constitution collective d'un espace de la société civile pour la convergence de la lutte démocratique, autonome et inclusive», peut-on lire.

Les organisations signataires sont le Snapap (aile Malaoui), Syndicats des enseignants solidaires (SESS), Syndicat autonome des travailleurs de la formation (Satef), Rassemblement action jeunesse (RAJ), SOS disparus, Comité national pour la défense des droits des chômeurs (CNDDC), Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH-aile Dabouz), Conseil des lycées d'Algérie (CLA), Mouvement 10 avril 2014 et le Syndicat national autonome des étudiants (SNAE).

Ces derniers observent que «les pseudo-dialogues et les fausses réformes, ainsi que les simulacres d'élections ne peuvent produire le changement espéré par les Algériennes et les Algériens. La crise et l'impasse politique n'ont fait que s'accroître. La société, organisée ou non, manifeste son refus de la reproduction du système à travers des luttes et des initiatives porteuses d'espoir pour l'avenir.»

Bsikri Mehdi

El Watan 2014, 21 avril, Le milieu associatif veut s'organiser

lundi, 21 avril 2014 14:19

Le milieu associatif veut s'organiser

Spécial

Écrit par EL Watan 2014



La CNDDC, que dirigeait Tahar Belabbès, prendra part aux discussions. Photo El Watan 2014

Les syndicats autonomes, les familles de disparus, la Ligue des droits de l'homme et les chômeurs ont prévu de se réunir se samedi après l'élection présidentielle.

Dans un communiqué parvenu à notre rédaction, différentes organisations, le SNAPAP, le SESS, le SATEF, RAJ, SOS Disparus, la CNDDC, la LADDH, le CLA, le Mouvement du 10 avril 2014 et le Syndicat national autonome des étudiants, ont prévu de se réunir samedi 19 avril à la Maison des syndicats. Les organisations estiment que "seule la fédération des forces" peut permettre de parvenir à "une société où seront consacrés toutes les libertés et les droits humains et d'où émergeront des contre-pouvoir" , un "état de droit consacrant la séparation effective des pouvoirs" et "le rétablissement de la souveraineté populaire à travers des élections libres et transparentes organisées par une instance indépendante de toute tutelle administrative ou autre".

Lynchage médiatique

Toutes les organisations signataires dénoncent également le "lynchage médiatique à l'encontre des militants" ainsi que "le silence complice de la justice".

Leïla Beratto

L'Est, 21 avril 2014, Pour un Etat de droit. Des syndicats appellent à l'union des forces vives de la Nation

POUR UN ETAT DE DROIT

Des syndicats appellent à l'union des forces vives de la Nation

Lundi, 21 avril 2014

Des organisations syndicales autonomes et différents acteurs de la société civile plaident pour l'union des forces vives de la nation afin, disent-elles, de construire un Etat de droit qui repose sur la séparation effective des pouvoirs. Ainsi, le SNAPAP, le SESS, le SATEF, le RAJ, SOS –Disparus, la CNDDC, la LADDH, le CLA, le Mouvement 10 avril 2014 (Boumerdès) et le SNAE (Syndicat national autonome des étudiants) se sont réunis avant-hier samedi à la maison des syndicats à Alger. Un conclave sanctionné par un communiqué rendu public hier dimanche via lequel ils soutiennent que «l'Algérie est dans une crise et une impasse politique qui s'accroissent», considérant que «l'émiettement des forces en lutte reste un handicap pour amorcer un changement démocratique», convaincus qu'ils sont, que «seule la fédération des forces peut imposer la concrétisation de cet objectif», D'où leur plaidoyer pour l'union des forces vives de la nation et ouvrir ainsi un espace pour un vrai changement pacifique en Algérie. Ceci à travers «la constitution collective d'un espace de la société civile de convergence et de lutte, démocratique, autonome et inclusif». Avec comme principaux objectifs; une société où seront consacrées toutes les libertés et aussi les droits humains et d'où émergeront des contre-pouvoirs, un Etat de droit consacrant la séparation effective des pouvoirs et le rétablissement de la souveraineté populaire à travers des élections libres et transparentes organisées par une instance indépendante de toute tutelle administrative ou autre. Pour ce faire, ce conglomérat associatif et syndical fait part de contacts avec les différents acteurs sociaux, ceux acquis, bien entendu, au changement. Un conclave regroupant tout ce beau monde est prévu samedi prochain à la Maison des syndicats à Alger.

Amayas K

